

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024
Rapporteur :
Monsieur Paul BOEDEC**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attribution de subvention à l'association mission locale du Pays de Cornouaille oeuvrant pour l'insertion des jeunes

Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action des associations qui œuvrent pour l'insertion des jeunes. La présente délibération porte sur l'attribution des subventions 2024 à l'association Mission locale du Pays de Cornouaille pour un montant total de 192 500 €.

Quimper Bretagne Occidentale exerce une action en direction de la jeunesse en continuité d'une compétence exercée par Quimper Communauté, et soutient spécifiquement les partenaires de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et en particulier l'association Mission Locale du pays de Cornouaille.

La Mission Locale du Pays de Cornouaille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois et de ses permanences de Kermoysan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations. Elle propose un accompagnement global intégrant les questions de logement, de mobilité, de santé, d'accès aux soins, entre autres.

1 615 jeunes du territoire communautaire ont été suivis par la mission locale en 2023 (soit 43% des jeunes suivis en 2023 en Cornouaille), dont 613 pour un premier accueil.

Pour l'ensemble de la Cornouaille, la mission locale compte 62,3 ETP et met en œuvre un budget annuel de 3,8 M€, financé schématiquement par l'Europe – Fonds Social Européen (14,1%), l'État (51,1%), la Région Bretagne (6,4%), le Département du Finistère

(5,3%), les Communauté de communes et d'Agglomération (13,9%) dont QBO (5,7%) et des financements spécifiques sur actions (essentiellement dispositifs État : 8,8%).

Elle est pilotée par un conseil d'administration de 35 membres dont 3 élus désignés par Quimper Bretagne Occidentale, qui sont également membres du bureau (16 membres).

La Mission Locale sollicite pour 2023 une subvention globale de 192 500 €. Il est proposé de reconduire le montant 2024 et lui attribuer par conséquent une subvention de 192 500 € au titre du fonctionnement global dont 43 000 € pour le loyer annuel.

Mesdames Isabelle ASSIH, Forough-Léa DADKHAH et messieurs Didier LEROY, David LE GOFF étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (49 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer à la Mission Locale du Pays de Cornouaille une subvention globale, pour l'année 2024, au titre du fonctionnement, d'un montant de 192 500 € dont 43 000 € sont affectés au loyer annuel ;

2 - d'autoriser monsieur le vice-président à signer l'avenant financier avec la Mission Locale.